



# **POLICE JUDICIAIRE & A.P.O.R.T.T.** **L'équation insoluble ???**

Le 13 novembre 2020, UNITÉ SGP POLICE s'est entretenu avec M. Jérôme BONET, Directeur Central de la Police Judiciaire. L'enjeu, pour nous, est d'engager la police judiciaire vers une prise en compte des règles de temps de travail et des temps de repos édictées par l'Arrêté Portant Organisation Relative au Temps de Travail.

## **L'objectif est double :**



- 1** • Harmoniser les pratiques entre les différentes directions, voire les services ;
- 2** • Assurer un traitement équitable des gradés et gardiens vis-à-vis de leurs homologues des autres filières, mais aussi vis-à-vis de leurs collègues officiers.

Le DCPJ nous assure procéder à un examen des pratiques zonales et à un rappel des règles relatives au temps de travail, partout où nécessaire, voire pour tous si nécessaire.

**UNITÉ SGP POLICE accompagnera cette démarche.**

**À l'issue de laquelle, nous ne tolérerons plus aucune résistance à l'application de l'APORTT en Police Judiciaire.**

**UNITÉ SGP POLICE** **MAJORITAIRE** [www.unitesgppolice.com](http://www.unitesgppolice.com)

**- FSMi FO -** **100%** Gradés, Gardiens, ADS et PATS

**13-11-2020**